

DECISION N° 0863-33 /D/MINSANTE DU 22 MARS 2023

Portant nomination d'un responsable à titre intérimaire à l'Hôpital Régional Annexe de Yagoua.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu Le décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
- Vu le Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le Décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Monsieur **LAOUSSOU Pierre**, Médecin, Matricule **549 635-M**, précédemment Directeur de l'Hôpital de District de Poli, est pour compter de la date de signature de la présente décision nommée Directeur de l'Hôpital Régional Annexe de Yagoua par intérim, en remplacement de Monsieur DEMA Fidèle, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Cette décision sera régularisée par un arrêté du Ministre de la Santé Publique.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



MANAOUA Malachie

DECISION N° 0864 /D/MINSANTE DU 22 MARS 2023

Portant nomination d'un responsable à titre intérimaire à l'Hôpital de District de Poli.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000;
- Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** Le décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
- Vu** le Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le Décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Monsieur **DAOUDOU MOKTHAR**, Médecin, Matricule **G-113 321**, précédemment Directeur de l'Hôpital de District de Touboro, est pour compter de la date de signature de la présente décision nommée Directeur de l'Hôpital de District de Poli par intérim, en remplacement de Monsieur LAOUSSOU Pierre, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Cette décision sera régularisée par un arrêté du Ministre de la Santé Publique.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



MANAOUA Malachie